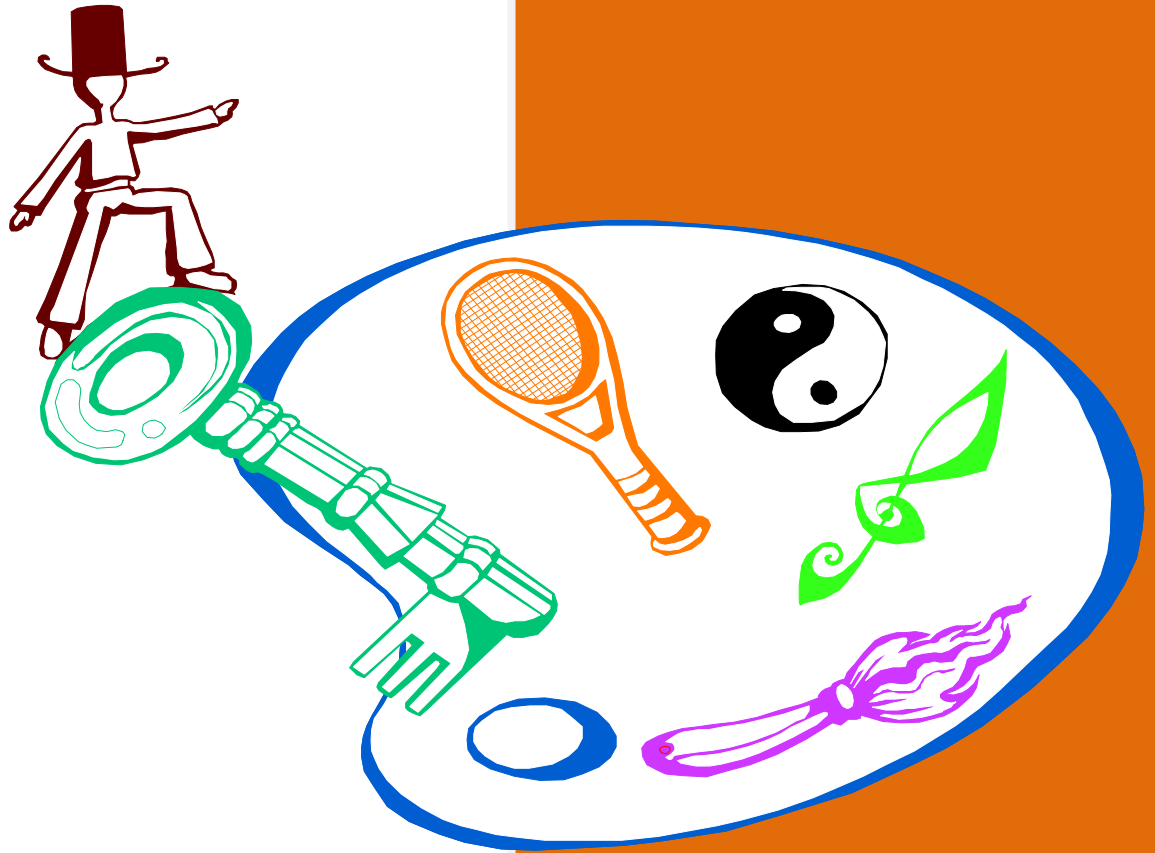


Programme Accès-Loisirs Lanaudière



**Programme communautaire qui
favorise l'accès aux loisirs pour
lutter contre la pauvreté**

DOCUMENT DE PRÉSENTATION ET GUIDE D'IMPLANTATION

Nos coordonnées

Adresse : 1725, rue Notre-Dame

Lavaltrie (Québec) J5T 1S2

Téléphone : (450) 586-0733

Cellulaire (450) 898-4491

Télécopieur : (450) 586-6652

Courriel :

info@accesloisirsLANAUDIERE.org

Coordonnatrice

Geneviève Côté

Qu'est-ce que le programme Accès-Loisirs Lanaudière ?

Qu'arrive-t-il

Lorsqu'une communauté prend conscience que les loisirs qu'elle offre à ses citoyens ne sont pas accessibles à tous, et ce, peu importe le coût ?

Lorsque des organismes du milieu, ayant une préoccupation de lutte contre la pauvreté, réfléchissent à la façon d'aider les personnes qu'elles soutiennent dans leur accès aux loisirs ?

Lorsqu'il y a un intérêt et une mobilisation d'un milieu pour s'impliquer et tenter d'enrayer la problématique ?

Réponse : nous assistons à la naissance du programme Accès-Loisirs Lanaudière.

Accès-Loisirs Lanaudière est un programme de mobilisation, d'animation, de concertation et de partenariat des milieux communautaires, de loisir et d'entraide, et ce, dans le domaine du loisir accessible et gratuit.

L'accès aux loisirs est un besoin important vécu par l'ensemble de la population. Pour les personnes et les familles en situation de faible revenu, la satisfaction de ce besoin peut devenir problématique. En effet, celles-ci doivent consacrer la majorité de leur budget à répondre à leurs besoins essentiels (logement, nourriture, etc.). Le loisir devient alors un luxe qu'elles ne sont pas en mesure de s'offrir. Le programme Accès-Loisirs Lanaudière, en partenariat avec plusieurs intervenant(e)s (municipalités, organismes de loisirs, centres communautaires, clubs, écoles spécialisées...) offre la possibilité à ces personnes et à ces familles de participer à des activités de loisirs qui leur permettent de briser l'isolement, de développer leur potentiel et de participer à la vie sociale de leur communauté, au même titre que tous les autres citoyens et citoyennes. Le programme Accès-Loisirs Lanaudière est un acteur important dans la réduction des barrières d'exclusion reliées au statut social des individus et des familles.

Le programme repose sur le fait de favoriser l'utilisation optimale de l'offre d'activités de loisirs, en s'appuyant sur le constat suivant : les périodes d'inscription régulières dans divers champs d'activités laissent souvent des places vacantes qu'il est possible de combler en offrant ces places à des personnes qui n'ont pas les moyens de payer les coûts d'inscription exigés. Ainsi, un groupe qui peut accueillir un maximum de 15 participant(e)s dans le cadre d'une activité de loisir, mais qui en compte 12 à la période d'inscription pourrait offrir gratuitement au programme Accès-Loisirs Lanaudière les places restantes.

Historique du programme Accès-Loisirs Lanaudière

Printemps 2007,

Le Service des loisirs de la Ville de Lavaltrie est approché par le CLSC pour trouver une façon de rendre accessible le service de camp de jour pour un enfant issu d'une famille en situation de faible revenu. La Ville, sensible à cette demande mais aussi à l'accessibilité au loisir en général, a mobilisé différents partenaires et formé un comité mandaté pour réfléchir à la possibilité de répondre à ce type de besoin et pour identifier des pistes de solution.

Différents concepts ont donc été explorés. Manifestement, celui d'Accès-Loisirs Québec a retenu l'attention et suscité l'intérêt, en raison de sa grande simplicité mais aussi, parce qu'il touche l'accessibilité au loisir pour l'ensemble des personnes en situation de faible revenu peu importe l'âge. Cet organisme connaît un succès notoire dans la Capitale-Nationale depuis son implantation graduelle au cours des sept dernières années.

Les échanges auprès d'*Accès-Loisirs Québec* ont, dès lors, porté fruits. L'organisme manifestait un intérêt à exporter le concept et considérait que les conditions gagnantes étaient réunies, soit la volonté et la mobilisation du milieu local de Lavaltrie.

Automne 2007,

Lavaltrie vivait sa première période d'inscription. Un projet pilote réalisé grâce à l'implication de plusieurs organisations de Lavaltrie. Les résultats ont été plus que significatifs vu l'offre d'activités et le nombre d'inscriptions. Les partenaires de Lavaltrie décidèrent donc de poursuivre pour une seconde période d'inscription.

À la suite d'échanges avec des intervenant(e)s régionaux et compte tenu des résultats éloquentes du projet-pilote, un comité a été formé afin de favoriser l'implantation **programme Accès-Loisirs Lanaudière** à l'ensemble de la région.

Hiver 2008,

Le comité d'implantation mandatait une agente de développement afin qu'elle travaille à la mise en place du programme. Compte tenu que l'organisme communautaire «Action famille Lavaltrie» participait déjà au projet pilote à Lavaltrie, il a été mandaté comme fiduciaire du programme. De plus, les bureaux sont situés au même endroit.

Une deuxième période d'inscription a eu lieu à Lavaltrie pour laquelle le nombre de participant(e)s a doublé. Ce succès dénote un besoin réel et démontre le bien-fondé, aux partenaires de Lavaltrie, de s'investir dans un tel programme.

Le Forum jeunesse Lanaudière décide d'octroyer une subvention du Fonds jeunesse d'action structurante pour assurer le financement de base du programme pour les cinq prochaines années. D'autres partenaires se sont joints, par la suite, à cette entente.

**Voilà un bel effort de mobilisation du milieu pour ajouter
à la qualité de vie de ses citoyens.**

La mission, les objectifs et les valeurs

Note de l'auteur

La rédaction de ce document s'appuie sur le concept déjà existant et respecte en tous points la mission et les valeurs de l'organisme Accès-Loisirs Québec.

Le document ne peut pas être reproduit sans l'autorisation d'Accès-Loisirs Québec.

La mission

Rendre le loisir accessible gratuitement aux familles et personnes vivant une situation de faible revenu en concertation avec les partenaires locaux.

Les objectifs

Favoriser un accès gratuit à des activités de loisirs aux personnes et aux familles vivant une situation de faible revenu.

Permettre aux organismes de loisirs de la localité de mieux desservir leur clientèle en rendant plus accessibles leurs activités.

Comblent les places vacantes des activités de loisirs par des participant(e)s au programme Accès-Loisirs Lanaudière.

Créer une concertation et une synergie entre les différents partenaires à partir d'une initiative concrète de lutte contre la pauvreté, qui répond aux besoins de la communauté.

Offrir la possibilité à l'ensemble des localités lanaudoises de développer un tel projet d'accessibilité aux loisirs.

La vision et les valeurs

Solidarité : travailler en partenariat.

Équité : donner l'opportunité aux personnes en situation de faible revenu de s'intégrer aux activités de loisirs de leur localité au même titre que l'ensemble des citoyens et citoyennes.

Accessibilité : donner l'opportunité de participer aux activités gratuitement.

Autonomie : respecter la responsabilité de chacun des partenaires en matière d'accessibilité et ne pas se substituer aux programmes existants ni aux responsabilités des divers intervenants.

Dignité humaine : s'assurer que les participant(e)s ne soient pas identifiés par leur statut de personne ou de famille à faible revenu.

La clientèle desservie

Les familles, les enfants et les personnes seules vivant en situation de faible revenu.

Que faut-il pour implanter le programme chez vous ?

Le projet peut être initié par un organisme communautaire, par une municipalité, par un organisateur communautaire, etc. De même, l'implantation du programme Accès-Loisirs Lanaudière peut être possible dans la mesure où les éléments principaux sont présents :

1- Mobilisation et intérêt du milieu

Il doit y avoir avant tout une mobilisation du milieu. Pour implanter le programme dans une nouvelle localité, il faut impliquer plusieurs acteurs autour du projet commun de rendre accessible le loisir.

2- Point de service : organisme communautaire

Il est primordial d'avoir un organisme communautaire, nommé point de service, dans la localité. Il aura un rôle important lors des deux périodes d'inscription. Par ailleurs, cet organisme doit avoir un(e) permanent(e), car, seule cette personne sera formée pour faire la vérification de la preuve de revenu.

La municipalité, afin de supporter la mission du programme, est encouragée à allouer une contribution financière. Elle n'est toutefois pas obligatoire pour implanter le programme dans cette localité.

Les actions menées par le programme Accès-Loisirs Lanaudière sont rendues possibles grâce à l'implication de plusieurs partenaires.

Quel est le mode de fonctionnement ?

Dans le présent document nous proposons une formule type pour le fonctionnement du programme. Chacune des localités possédant sa propre structure organisationnelle, **le programme s'adaptera à la réalité locale.**

La façon de procéder est simple. Dans un premier temps, le programme Accès-Loisirs Lanaudière sollicite des places de loisirs, habituellement restées vacantes lors des périodes d'inscription régulières. Ces activités peuvent être à tous les niveaux (sportif, culturel, plein air, scientifique, etc.) et provenir de différents fournisseurs de services avec lesquels il a préalablement établi un partenariat (municipalités, organismes de loisirs, centres communautaires, clubs, écoles spécialisées...). Une fois les offres de loisirs recueillies, s'en suit une période d'inscription, et ce, deux fois par année, soit en **septembre** et en **janvier**. Des organismes communautaires qui sont désignés point de service dans chacune des localités assurent la période d'inscription.

Les inscriptions

Les individus et familles se rendent au lieu d'inscription aux dates convenues pour choisir leur activité de loisirs et s'inscrire au programme. Une **preuve de revenu** est requise pour être admissible au programme. Il est impossible de connaître à l'avance les activités de loisirs qui seront disponibles ni même le nombre de places. Par conséquent, le programme ne peut garantir à tous une place aux activités désirées. Comme tout est en fonction des disponibilités, le principe du « premier arrivé premier servi » s'applique.

Admissibilité

Le programme Accès-Loisirs Lanaudière s'adresse aux personnes et aux familles à faible revenu selon le statut défini par le tableau du seuil de revenu avant impôts de Statistique Canada. Pour bénéficier du programme, les personnes intéressées doivent se rendre, lors d'une période d'inscription, au lieu d'inscription avec une preuve de revenu obligatoire (carte d'aide sociale, rapport d'impôt ou feuillet de la Régie des rentes indiquant le revenu familial et le nombre d'enfants à charge) et une preuve de résidence. Ces documents sont fournis afin de permettre d'établir l'admissibilité des participant(e)s.

Confidentialité des informations

Afin de s'assurer de la confidentialité le ou la responsable de l'organisme point de service de chacune des localités devra signer un Formulaire de confidentialité rappelant que les informations doivent rester en tout temps confidentielles.

Les renseignements contenus dans le Formulaire de demande de participation serviront uniquement à vérifier l'éligibilité des participant(e)s ainsi qu'à la gestion et aux statistiques nécessaires à l'évaluation du programme. Ils demeureront confidentiels durant tout le processus, ils ne seront pas transmis aux fournisseurs de services de loisir et ne seront utilisés à d'autres fins que celles mentionnées ci-haut. De plus, les participant(e)s au programme Accès-Loisirs Lanaudière ne seront pas identifiés comme tel auprès du professeur et des autres personnes inscrites.

Promotion du programme

Grâce au comité de suivi mis en place dans chacune des localités, tout le réseau de partenaires est mis à contribution afin d'annoncer la période d'inscription. Des affiches et dépliants sont distribués auprès de la clientèle ciblée par les organismes communautaires, les groupes d'entraide, les comptoirs alimentaires, les CSSS, les écoles, etc. Il est à noter qu'il est possible d'appeler en tout temps le ou la responsable du programme afin d'être informé des dates d'inscription.

Les étapes proposées pour l'implantation

Réunir les partenaires

Pour ce faire, il faudra d'abord rencontrer les organismes de loisirs de votre localité. Les activités de loisirs sont offertes par différents types d'organismes : organismes de loisirs, corporations de loisirs, service des loisirs, organismes communautaires, associations en loisirs, centres communautaires, entreprises privées en loisirs, clubs, etc.

Chaque organisme de loisirs a sa propre politique de gestion des loisirs. Les activités peuvent donc être libérées de différentes façons :

- à la suite de la période d'inscription régulière, certaines places, dans les cours qui débutent, n'ont pas été comblées;** ces places peuvent donc être offertes dans le cadre du programme.
- certains groupes **n'ont pas le nombre de participant(e)s requis pour débiter le cours;** ces places peuvent être comblées par les participant(e)s au programme.
- une entente préalable** entre l'organisme de loisirs et la responsable du programme prévoit «**réserver**» **des places** dans certains loisirs et ainsi permettre à des personnes ou des familles d'avoir accès à des loisirs contingentés.

Le choix des activités

Le choix des activités offertes au programme Accès-Loisirs Lanaudière appartient au conseil d'administration de chaque organisation offrant des loisirs. Le conseil d'administration peut décider d'offrir seulement une partie des places laissées vacantes; la participation se fait sur une base volontaire.

Former le comité de suivi

Dans chaque localité un comité de suivi est formé dans le but d'assumer les rôles suivants :

- participer à la bonification de l'offre d'activités;
- assurer la diffusion et la promotion auprès des personnes admissibles;
- viser et soutenir le développement du programme selon les objectifs poursuivis.

Le comité de suivi est habituellement composé de :

- le répondant du programme Accès-Loisirs Lanaudière.
- le répondant de l'organisme communautaire point de service.
- le répondant de l'instance municipale.
- le répondant du Centre de la santé et des services sociaux.
- etc.

Rôle de chacun des acteurs dans le programme

Le répondant du programme Accès-Loisirs Lanaudière

Le ou la répondant(e) du programme Accès-Loisirs Lanaudière assure les responsabilités suivantes dans le but de faciliter l'implantation du programme dans les localités :

- soutenir les partenaires du programme Accès-Loisirs Lanaudière afin de maintenir la mobilisation et le dynamisme;
- favoriser l'émergence d'idées novatrices et de facteurs d'amélioration par le questionnement, la suggestion de nouvelles pistes de développement, l'ajout de nouveaux partenaires afin d'améliorer le programme et de le rendre accessible à d'autres organismes et localités;
- agir comme intermédiaire entre les partenaires de l'offre de loisirs et les participant(e)s;
- faire connaître le programme Accès-Loisirs Lanaudière aux organismes communautaires et organismes de loisirs ainsi qu'à la clientèle;
- faire la mise à jour des différentes listes et des outils nécessaires et adéquats au bon fonctionnement;
- convoquer les rencontres avec l'ensemble des comités de suivi;
- répondre aux différentes demandes faites en dehors des périodes d'inscription;
- tenir des statistiques de participation au programme.

Il ou elle a également des responsabilités précises pendant la période d'inscription, le ou la répondant(e) du programme doit :

- prendre contact, quelques jours avant la tenue de la période d'inscription du programme, avec le ou la répondant(e) de l'instance municipale ou directement avec l'organisation afin d'obtenir l'offre de loisirs;
- reproduire les listes des activités offertes dans la localité pour ensuite les redistribuer, préférablement par courrier électronique, à ou aux organismes point de service;
- contrôler et comptabiliser les fiches d'inscription, qui sont, par la suite, retournées aux répondant(e)s des loisirs ou directement aux organisations;
- assurer le suivi et aviser les participant(e)s inscrits de toute modification tout au long de la période d'inscription.

Les loisirs qui sont donnés au programme Accès-Loisirs Lanaudière doivent passer par le ou la répondant(e) de l'instance municipale responsable du service des loisirs ou provenir directement des organismes de loisirs.

C'est d'abord et avant tout des partenaires qui travaillent au mieux-être de la collectivité dans votre milieu.

Rôle de chacun des acteurs dans le programme

Le répondant de l'instance municipale

Le lien avec la municipalité est primordial. Il est donc essentiel de retrouver cette personne sur le comité de suivi. Les responsabilités du ou de la répondant(e) de l'instance municipale - habituellement une personne du service du loisir - est de :

- appuyer la mise en œuvre du programme dans sa localité (offre de loisirs, diffusion d'information, etc);
- faire le lien, s'il y a lieu, entre les organismes de loisirs, les organismes communautaires et le programme;
- établir la liste des activités offertes pour sa municipalité dans le cadre programme;
- remettre la liste de l'offre de loisirs, soit par téléphone, par courriel ou par télécopieur au ou à la répondant(e) du programme;
- inscrire les personnes vivant une situation de faible revenu au même titre que les inscriptions du public en général. La seule différence sera qu'il n'y aura pas de coût pour la personne inscrite au programme.

Organisme communautaire point de service

Dans chacune des localités où se développe le programme Accès-Loisirs Lanaudière un organisme communautaire point de service devra assumer les rôles précis suivants :

- faire la promotion du programme auprès des personnes rejointes par son organisme et tout autre personne éligible et intéressée;
- procéder aux deux périodes d'inscription, soit en septembre et en janvier. Un document expliquant la marche à suivre, lors de la période d'inscription, sera fourni au ou à la responsable du programme dans l'organisme;
- fournir le local ou déterminer un lieu pour les inscriptions;
- vérifier l'éligibilité des personnes au programme à partir de la grille de revenu de Statistiques Canada;
- respecter la confidentialité.

Le répondant du Centre de santé et des services sociaux

Le Centre de santé et des services sociaux est un partenaire très important dans la démarche d'implantation du programme Accès-Loisirs Lanaudière. Habituellement représenté par l'organisateur communautaire, il se retrouve sur le comité de suivi et peut intervenir à différents niveaux :

- participer à la recherche et l'identification de l'organisme communautaire point de service;
- transmettre les informations aux organismes et intervenant(e)s œuvrant auprès des personnes et des familles à faible revenu;
- soutenir le développement du programme dans les localités qu'il dessert.

Bienvenue comme nouveau partenaire du programme Accès-Loisirs Lanaudière.

Annexe 1

Composition du comité d'implantation du programme Accès-Loisirs Lanaudière

Différents organismes régionaux ont choisi de s'investir dans la mise sur pied de ce programme dans la région Lanaudière parce qu'il permettra de lutter contre la pauvreté en rendant accessibles, aux personnes et familles vivant une situation de faible revenu, les activités de loisirs de leur localité.

Action Famille Lavaltrie, organisme porteur

Agence de la santé et des services sociaux

Centraide Lanaudière

Centre de la santé et des services sociaux Nord de Lanaudière

Centre de la santé et des services sociaux Sud de Lanaudière

Forum jeunesse Lanaudière

Loisir et Sport Lanaudière

Ville de Lavaltrie, représentant milieu municipal